Formations linguistiques complémentaires OFII / A2 et B1 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

OFII
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

*Depuis 2016, plusieurs réformes dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine, du droit au séjour et de la naturalisation, ont progressivement formalisé une corrélation forte entre séjour / naturalisation et maîtrise de la langue française. Aujourd'hui, la progression vers le **niveau A1** est nécessaire pour l'obtention d'une carte de séjour pluriannuelle dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ; le **niveau A2** (oral et écrit) est nécessaire pour toute demande de carte de résident longue durée (carte de 10 ans) ou à l'obtention de la carte de résident permanent ; le **niveau B1** (oral et écrit) est l'une des conditions de l'accès à la naturalisation et l'aboutissement du parcours d'intégration.*

Sources :
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration – www.ofii.fr

Zoom sur la justification de son niveau de français (A2 ou B1)

En fonction des situations, différents documents sont acceptés pour justifier de son niveau de maîtrise de la langue française en vue d'une demande de carte de résident longue durée (carte de 10 ans) ou d'une demande de naturalisation française :

La personne possède :	Projet d'une demande de carte de résident longue durée (carte de 10 ans)	Projet de demande de naturalisation française
- un **âge** avancé	**Dispense** de justifier son niveau de français **au-delà de 65 ans**	**Dispense** de justifier son niveau de français **au-delà de 60 ans**
- un **handicap** ou un **état de santé déficient chronique** qui rend impossible son évaluation linguistique	/	- **Certificat médical spécifique** (voir le modèle réglementaire)
- un diplôme délivré par une **autorité française**, en France ou à l'étranger	- D'un niveau égal ou supérieur au **Diplôme National du Brevet de fin de Collège** - Sanctionnant un niveau **au moins égal au niveau 3** de la nomenclature nationale des niveaux de formation	
- un diplôme délivré **dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français**. *(voir liste des pays fixée par l'arrêté NOR : INTV20006315A du 12 mars 2020)*	- Reconnaissance de son diplôme par la production d'une **attestation de comparabilité –** (conditions sur ENIC-NARIC)	
- un **diplôme de langue française** (valable à vie) **DELF** – Diplôme d'Etudes de Langue Française **DFP** – Diplôme de Français Professionnel **DCL** – Diplôme de Compétences en Langues	D'un niveau au moins égal au **A2**	D'un niveau au moins égal au **B1**
- une **attestation de niveau de langue française** (valable 2 ans) **TCF** – Test de Connaissance du Français **TEF** – Test d'Évaluation de Français (versions acceptées : « *Tout public* » avec les épreuves complémentaires orales et écrites OU « *IRN – Intégration, Résidence, Nationalité* »)	D'un niveau au moins égal au **A2** *	D'un niveau au moins égal au **B1** *

NB. Pour en savoir plus : consulter le site de Legifrance :
- concernant la carte de résident
- concernant la naturalisation

** Les formations complémentaires de l'OFII (A2 / B1) permettent à toute personne ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) de **se préparer à l'un de ces tests (TCF IRN ou TEF IRN).***
*Toutefois, la prise en charge financière par l'OFII du coût d'inscription à l'examen ne sera possible **que pour les signataires d'un CIR depuis moins de 2 ans**.*

Pour demander une carte de résident longue durée ou sa naturalisation, concernant le niveau en français :

- ⇨ **Les formations complémentaires de l'OFII (A2 / B1) ne sont pas obligatoires.**
- ⇨ **Elles apportent une aide à la préparation aux tests de français : TCF IRN et TEF IRN.**

Publics concernés par les Formations linguistiques complémentaires A2 ou B1 de l'OFII

- **Signataires d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ou d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)**
- Ayant déjà le niveau inférieur à l'oral et à l'écrit (A1 pour entrer en parcours A2 ou A2 pour entrer en parcours B1)

Objectifs

- Consolider son niveau en français oral et écrit pour **être plus autonome**, par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France
- Viser le **niveau A2** ou le **niveau B1** du Cadre Européen Commun de Références pour les Langues (CECRL) selon la session
- Connaitre les **usages** et les **valeurs** de la République Française

Contenus généraux

- 3 grands axes thématiques abordés : Vie publique, Vie pratique, Vie professionnelle
- Mises en situation, travail de groupes et échanges, évaluation et autoévaluation de la progression du stagiaire
- Supports variés et proches de l'environnement quotidien des personnes, en lien avec une mallette pédagogique OFII rénovée à l'occasion de ce nouveau marché : documents authentiques, extraits audio/vidéo, découverte et manipulation des outils informatiques / multimédia (en particulier pour l'entrainement aux tests TCF ou TEF)

Modalités d'organisation

- **100 heures de formation**
- Rythme : à entrées et sorties périodiques, semi-intensif (21h/ semaine) ou intensif (28h/semaine)
- **Inscription** :
  - Sur prescription interne de l'OFII, au moment de la signature du CIR, si le niveau de la personne est suffisant
  - Sur préinscription ouverte à tous, en ligne : http://www.ifra-formation-linguistique.fr/
- Ouverture de groupes en fonction des inscriptions
- Apprenant non-rémunéré ; formation gratuite
- **Organisme de formation mandataire** en Auvergne-Rhône-Alpes pour le marché actuel : IFRA (lot 1)

Fin de parcours

- Délivrance d'un certificat de suivi de formation linguistique, attestant de l'assiduité du stagiaire
- **Certification possible en fin de parcours A2 ou B1 :**
  - Prise en charge par l'OFII **si la personne est signataire de son CIR depuis moins de 2 ans**
  - Sur la demande du stagiaire dans les 6 mois suivant la fin de la formation linguistique
  - Via un test de type :
    - **TCF** IRN – Test de Connaissance du Français, dans sa version Intégration, Résidence, Nationalité
    - **TEF** IRN – Test d'Évaluation de Français, dans sa version Intégration, Résidence, Nationalité
    - Ces tests se déroulent sur ordinateur
    - Ils évaluent le niveau des personnes entre le niveau A1 et jusqu'au niveau B1, et permettent de délivrer **une attestation de niveau, valable 2 ans.**
- **En fin de formation : informations sur les suites de parcours possibles**, par exemple :
  - Ouvrir l'École aux Parents pour la réussite des Enfants (OEPRE) pour la dimension « citoyenneté et liens avec l'école »,
  - Actions sociolinguistiques (ASL) pour être plus autonome dans la vie quotidienne,
  - Actions de Formations FLE de Pôle Emploi (dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences – PIC)
  - Actions linguistiques d'insertion professionnelle (voir sur la cartographie Parlera.fr)